



COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 05 JUIN 2026

Nombre de Conseillers en Exercice	23
Présents	19
Absents	4
Procurations	4
Votants	23

Par suite d'une convocation en date du 01 juin 2026 (01/06/2026), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **vendredi 05 juin 2026 (05/06/2026) à dix-huit heures trente (18h30)**, sous la présidence de Valérie DILLON, Maire.

Présents (19) : DILLON Valérie, ALIBERT Pierre, ROUCH EYCHENNE Mylène, DARIO Cédric, VIVANCOS Nelly, VALETTE Vincent, LOPEZ Sabine, BENALI Nourredine, QUILLIEN Nicole, FITE Christian, BARBIER Nathalie, FOUBERT Philippe, MONFERRAN Sébastien, ORTIZ THALAMAS Jeanne-Marie, MONTAGNE Médéric, CAUX Xavier, ALEXANDRE Maria, CHARRASSE Evelyne, COUTHIER Dominique

Excusés avec procuration (4) : SALBY Marina (procuration Mylène ROUCH EYCHENNE), VILLARD Patricia (procuration Sabine LOPEZ), CAUBET Sébastien (procuration à DARIO Cédric), GIROUSSE Laurent (procuration à COUTHIER Dominique)

Absents (0) :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Mme Nicole QUILLIEN est désignée, à l'unanimité pour remplir cette fonction.

Recrutement d'agents contractuels en accroissement saisonnier d'activité

Conformément à l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique et au décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin destiné à assurer un renfort de service.

Il est en effet nécessaire d'assurer un renfort d'agents contractuels aux services techniques et de procéder au recrutement direct d'agents contractuels occasionnels saisonniers de droit public de catégorie C, pour les festivités ayant lieu sur l'année 2026, dans le service suivant :

- **Filière technique - Services techniques - Festivités et cadre de vie du 29 juin au 31/08/2026 (saisonniers)**
 - o 9 emplois à raison de 3 saisonniers par période de 3 semaines chacun, équivalent à un total de 9 semaines.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame Le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de procéder au recrutement direct d'agents contractuels saisonniers de droit public de catégorie C pour la période des festivités sur l'année 2026 dans le service détaillé ci-dessus ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2026 ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes ;

REÇU EN PREFECTURE

le 10/06/2026

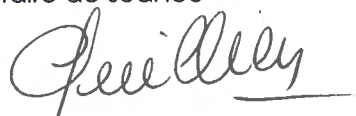
Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20260605-6102026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Nicole QUILLIEN

Le Maire,



Valérie DILLON

REÇU EN PREFECTURE

le 10/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20260605-6102026-DE